



Type de contrat:	Contrat Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Institutionnel <input type="checkbox"/>
Type de Consultation	National <input checked="" type="checkbox"/> International <input type="checkbox"/> Non applicable <input type="checkbox"/>
Programme	Protection de l'Enfance
Lieu de travail:	Tunis
Durée de l'appui:	140 jours
WBS/Budget:	
Source de financement:	

Consultation internationale pour le renforcement du système de gestion de cas des professionnels de la protection de l'enfance et sociale en Tunisie

1. Contexte et Justification de la consultation :

La Tunisie est l'un des pays de la région MENA où les enfants subissent le plus la discipline violente qui atteint 88% des enfants de 1 à 14 ans selon la MICS2018; 84% sont victimes d'agressions psychologiques et 22,6% de châtiments corporels sévères. En 2019, 1.234 cas de violences sexuelles ont été rapportés au Délégué à la protection de l'enfance (DPE) dont plus que les deux tiers concernent des filles. On ne dispose pas de données spécifiques concernant les violences en ligne faites aux enfants en Tunisie. Cependant, les signalements des cyberviolences faites aux enfants se multiplient et la Tunisie est un pays à risque y compris compte tenu de la large diffusion des médias sociaux. Malgré les avancées législatives en Tunisie les violences familiales et institutionnelles faites aux femmes, aux enfants et aux seniors persistent et s'alimentent mutuellement.

La prévalence des violences faites aux enfants y inclus des violences sexuelles ou sexistes en Tunisie nécessite un système de prévention, d'identification précoce et de réponse fonctionnel et efficace qui garantit l'équité et prend en compte les enfants les plus vulnérables. De nombreuses institutions et structures ont été mises en place pour assurer la prise en charge des enfants en termes de besoins sanitaire, psychologique et matérielle pour faciliter leur réinsertion dans la société. Cela inclut les 23 centres de défense et d'insertion sociale sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales, les établissements de santé, le Ministère de l'Intérieur, les Délégués de la Protection de l'Enfance, le Ministère des Affaires Sociales, le Ministère de Justice, etc. Toutes ces institutions constituent le « système de prise en charge » des enfants victimes de violence. Toutefois, les dispositifs en place rencontrent un ensemble de barrières qui les empêchent de réduire les violences et de prendre en charge les victimes de manière à leur assurer leurs droits à la sécurité, à la dignité et à la santé. Il existe des barrières quant à la prise en charge des

enfants à travers une absence de protocoles sectoriels de prévention, identification précoce et prise en charge des enfants victimes de violences, définissant les principes et les procédures de prise en charge dans les secteurs suivants : social, santé, sécurité, justice, et éducation.

Il y a aussi des barrières quant à la coordination multisectorielle. Une des lacunes principales additionnelles auxquelles font face ces secteurs réside dans l'insuffisance des mécanismes et des outils de coordination multisectorielle. Cette dernière n'est pas institutionnalisée vu le manque d'un dialogue interministériel et d'instances locales, régionales et nationales formelles et régulières qui disposent des outils nécessaires à leur fonctionnement notamment des protocoles intersectoriels de référencement sur la base d'un système d'information digitalisé. Ainsi le référencement se fait de manière informelle et parfois arbitraire créant des conflits négatifs d'attribution ; et les indicateurs renseignant le domaine de protection de l'enfance ne sont pas standardisés de manière à permettre un accès permanent et approprié aux informations qui garantissent un circuit harmonisé et coordonné de prévention, d'identification, de prise en charge et de suivi.

L'Examen multi-pays de la situation du personnel des services sociaux dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) qui a analysé le travail des intervenants sociaux a émis une série de recommandations afin de renforcer les Professionnels du secteur et ainsi garantir que ce service de première ligne puisse prévenir, identifier et répondre aux multiples formes de violences faites enfants, et de parer à leurs vulnérabilités socio-économiques. Parmi ces recommandations on trouve le renforcement de la gestion de cas et le système de référencement. Pour mettre en place ces recommandations et d'identifier les goulots d'étranglements, l'Observatoire des Droits de l'Enfant et l'Unicef entendent évaluer le système de gestion de cas et les mécanismes de prise en charge afin de proposer des recommandations et des solutions pour une meilleur efficacité.

2. Objectifs et résultats attendus :

L'objectif général de la consultation est d'appuyer l'Observatoire des Droits de l'Enfant, le Délégué Général de la Protection de l'Enfance et les autres partenaires du système de prise en charge, dans le renforcement des capacités pour l'amélioration de la qualité, la coordination et l'intégration des services à travers :

- Une revue systématique des textes qui régissent la gestion des cas et la coordination multisectorielle, les outils de gestion des cas et des systèmes de collecte de données des différents intervenants sociaux, tant au niveau du Ministère de la Femme, Famille, Enfance et Seniors, du Ministère des Affaires Sociales, du Ministère de la Justice, de l'Education, de la Santé et de l'Intérieur, ainsi que de la Société Civile.
- Une évaluation des pratiques et des performances des différentes institutions dans la prise en charge des enfants victimes de violence par les différentes institutions à travers la revue d'un échantillon représentatif de dossiers.

Les résultats attendus de la consultation :

- Les outils de gestion des cas (incluant les formulaires, les protocoles, les systèmes d'information, etc.) des différents intervenants sociaux sont recensés et répertoriés. Des recommandations sont apportées pour leur harmonisation. En cas d'absence, une proposition d'un nouvel outil sera développée, validée et partagée.

- Une révision et actualisation du/des manuel(s) de procédure pour la prise en charge et la gestion de cas de protection
- Un rapport d'analyse des capacités et des contraintes internes des institutions (ressources humaines, ressources financières, couverture du public cible, les services disponibles, les services manquants).
- Un rapport d'analyse du mécanisme de coordination entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales.
- Un recensement de toutes les préoccupations de protection de l'enfant et de la femme repris dans le cadre légal avec la définition officielle.
- Un guide d'évaluation des risques et dangers pour l'enfant.
- Un protocole de protection et de partage des données.
- Des standards pour la gestion des cas en Tunisie par les différents intervenants.

3. Responsabilités et tâches de la consultation :

Le tableau ci-dessous présente les tâches et livrables conformément aux résultats ci-dessus

	Tâches	Livrables	Délai
#	1. Les outils de gestion des cas (incluant les formulaires, les protocoles, etc.) des intervenants sociaux sont recensés, répertoriés et harmonisés.		
1	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire une revue de l'ensemble des textes et outils de gestion de cas des différents intervenants dans la gestion de cas pour la protection de l'enfant et la protection sociale. - Faire une révision des manuels de procédures existants, des outils de gestion de cas et de référencement. - Recenser les différentes menaces ou typologie de protection de l'enfant dans le cadre légal avec leur définition et référence légales. - Faire des recommandations pour leur harmonisation, intégration et passerelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un rapport initial décrivant la méthodologie et le chronogramme d'activité; - Un recueil des outils (manuels, guides, ...) disponibles - Rapport avec les recommandations - Une liste de typologies de cas de protection de l'enfant. 	20 jours
<p><u>Modalité de paiement des livrables:</u> <u>30% du montant total de la consultation payé après l'approbation par UNICEF et le comité de pilotage du rapport initial et du recueil d'outils disponible et rapports d'analyse en arabe et en français</u></p>			
2	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les capacités et les contraintes internes des institutions/Centres (CIJE, CDIS, Centres d'Observation, Centres d'Encadrement, INPE, DPE) : ressources humaines, ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Un rapport sur les capacités des centres - Un rapport sur les mécanismes de coordination - Proposition de système de référencement par catégorie d'enfants 	60 jours

	Tâches	Livrables	Délai
	financières, couverture du public cible, les services disponibles, les services manquants). - Analyser les mécanismes de coordination entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales.		
<u>30% du montant total de la consultation payé après l’approbation par UNICEF des rapports et du système de référencement</u>			
3	<ul style="list-style-type: none"> - Définir avec les professionnels sur le terrain un guide d’évaluation des risques et des dangers pour les enfants. - Proposer un protocole de protection et de partages de données entre les différents intervenants sociaux. - Proposer un cadre pour des standards de gestion des cas pour les différents intervenants. - Réviser et harmoniser le manuel de procédure de gestion de cas 	<ul style="list-style-type: none"> - Un guide d’évaluation des risques et de dangers. - Un protocole de protection de partages de données entre les différents intervenants sociaux. - Un cadre pour les standards de gestion de cas. - Un manuel de procédures - Un article soumis dans une revue scientifique (anglais ou français). 	60 jours
<u>40% du montant total de la consultation payé après l’approbation par UNICEF du protocole de partage des données, des standards de gestion de cas et le guide d’évaluation ainsi que le manuel de procédures et l’article scientifique</u>			
Tous les livrables doivent être disponible en arabe et en français.			

4. Lieu et Durée

La durée de la consultation est de **140 jours** répartis sur **douze mois**. La consultation se déroulera à Tunis avec des déplacements dans d’autres régions du pays. Il est proposé que l’analyse des données se fassent dans six gouvernorats. Les couts pour les missions en dehors du Grand Tunis et le logement doivent être inclus dans la proposition financière. La société demeure aussi entièrement responsable de toutes les formes d'assurance.

5. Profil recherché

Le consultant doit apporter une expertise de haut niveau. Il doit être un expert senior en droit de l’enfant avec une expertise dans le champ de l’action sociale.

Profil attendu du (de la) consultant(e)

- Un diplôme minimum de niveau master en travail social ou science sociales. Un doctorat est un atout.
- Parfaite connaissance des questions de protection et de promotion des droits de l'enfant ;
- Connaissances approfondies du travail social pour la protection des enfants ;
- Expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la protection des droits préférablement dans le domaine de la recherche, de formation et d'élaboration d'outils de formation sur des thématiques similaires ;
- Maîtrise de la langue française et de l'arabe et très bonne capacité de rédaction et de synthèse
- Expérience avérée de publication d'articles dans des revues scientifiques.

6. Composition du dossier de soumission

Le consultant est prié de fournir :

- Une proposition technique de cinq pages maximums décrivant le contexte de la mission et les résultats attendus, les objectifs, la méthodologie et la démarche adoptée, les modalités de travail, le plan d'activités par rapport aux différents livrables attendus avec un chrono indicatif précisant les missions et déplacements proposés sur le terrain et les dates de remise des livrables.
- Une proposition financière avec une ventilation des coûts.
- Démontrer une expérience antérieure similaire pertinente
- Démontrer une connaissance des nouvelles approches, cadres conceptuels et programmatiques en matière de protection de l'enfance.
- une liste de publication sur des thématiques relatifs à la protection de l'enfance.

7. Instructions administratives

La proposition financière doit contenir les frais d'honoraires du consultant, les déplacements à l'intérieur du pays, les frais d'hébergements etc doivent être inclus dans les honoraires. Les coûts d'hébergement, les repas et les frais accessoires ne doivent pas dépasser les taux d'indemnité de subsistance (DSA) applicables, tel que promulgué par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). La traduction des documents en français ou en arabe par un professionnel doit être inclus dans la proposition financière.

Les frais logistiques liés à l'organisation des ateliers (salles de réunion, hébergement de participants, repas et matériel bureautique nécessaire) seront pris en charge par l'UNICEF.

8. Gestion de la consultation

Le consultant travaillera sous la supervision directe de la Spécialiste en Protection de l'Enfant, de l'Observatoire et du délégué général de la protection de l'enfance qui seront responsable de la validation des livrables.

9. Echancier de paiement

Le paiement sera effectué après la réception des livrables et la remise d'une facture. Conformément aux procédures de l'UNICEF, le paiement ne sera effectué que pour des travaux jugés satisfaisants et validés par l'UNICEF et le comité de pilotage.

1. 30% du montant total pour le livrable 1
2. 30% du montant total pour le livrable 2
3. 40% du montant total pour le livrable 3